



Anips,
Connectée à vos attentes

L'ANIPS est une institution de prévoyance, régie par le code de la Sécurité sociale et soumise aux règles communes aux entreprises d'assurance.

Nous proposons à vos salariés des solutions de santé et de prévoyance, par l'intermédiaire des réseaux de distribution Groupama et Gan.

En tant qu'organisation paritaire à but non lucratif, notre gouvernance se fonde sur une représentation égale des employeurs et des salariés, afin de garantir une qualité d'écoute et de service auprès de tous.

17265

entreprises adhérentes

413 710

assurés et ayants droit

218M€

de cotisations

■ 40 ANS D'EXPERTISE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LEURS SALARIÉS

Les entreprises de l'industrie des jeux et du jouet sont les premières à adhérer à l'ANIPS à sa création en 1979, suivies d'**entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité**. Depuis 40 ans, l'ANIPS met son organisation **paritaire**, son esprit **solidaire** et son **expertise** dans la conception et la gestion de solutions de **santé et de prévoyance collectives** au service des entreprises et de leurs salariés.

NOTRE IDENTITÉ PARITAIRE AU CŒUR DE NOTRE GOUVERNANCE

La gouvernance de l'ANIPS est assurée par **les représentants des employeurs et des salariés, désignés par les organisations syndicales représentatives**.

Dans ce cadre paritaire, le conseil d'administration donne les orientations et prend les décisions stratégiques nécessaires au fonctionnement de l'institution de prévoyance.

Les entreprises ainsi que les représentants des salariés peuvent participer activement à sa gouvernance en désignant des délégués pour les représenter lors des assemblées générales.

Cette organisation permet de toujours privilégier la **recherche de l'intérêt commun**.

NOTRE VOCATION : ÊTRE À VOS CÔTÉS

Les bases de notre organisation, notre métier d'acteur de la prévoyance et de la santé, font notre force et notre capacité à nous connecter à toutes vos attentes.

LE PARITARISME

Fondement de notre rôle d'acteur du dialogue et de la cohésion sociale.

LA PROXIMITÉ

Institution à taille humaine, nous sommes à l'écoute des attentes de nos clients et comprenons les situations auxquelles ils font face.

LA SOLIDARITÉ

Une couverture des risques mutualisée entre tous les salariés, pour la protection de chacun.

L'APPUI DU GROUPE GROUPAMA

L'ANIPS bénéficie du dynamisme commercial et de l'expertise technique des réseaux de distribution du groupe Groupama Gan, leader de la protection sociale.

Cette alliance entre la gestion paritaire de l'ANIPS et les principes d'actions mutualistes de Groupama repose sur des valeurs communes : proximité, engagement social et sociétal, croissance durable et responsable.



NOTRE MÉTIER : VOUS PROPOSER LES MEILLEURES SOLUTIONS

L'ANIPS accompagne vos salariés au quotidien et les protège dans les situations difficiles. Nous mettons notre expertise en assurance santé et prévoyance au service de votre entreprise.

UNE COUVERTURE SANTÉ SUR MESURE

- Des garanties innovantes, dans le cadre de contrats solidaires et responsables
- Une prise en charge de soins ou d'actes de prévention non remboursés par la Sécurité sociale
- Le tiers payant en pharmacie, radiologie, hospitalisation, laboratoire d'analyses médicales et dans le cadre de notre réseau de soins le tiers payant en optique et audiologie.

DES GARANTIES PRÉVOYANCE COMPLÈTES

- **En cas de décès :**
 - Le versement d'un capital et/ou d'une rente à vie
 - Une rente d'éducation pour contribuer aux frais de scolarité des enfants
 - Le versement d'une indemnité pour faire face aux frais d'obsèques.
- **En cas d'arrêt de travail ou d'invalidité :**
Un complément de salaire afin de maintenir le niveau de vie de vos salariés.

LA PORTABILITÉ DES DROITS

À son départ de l'entreprise, le salarié peut continuer à bénéficier de ses garanties santé et prévoyance pendant une durée déterminée.

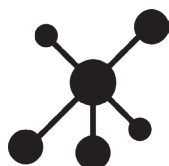


NOS SERVICES PERSONNALISÉS



ASSISTANCE

Aide au quotidien, soutien psychologique, rapatriement...
Notre partenaire Mutuaide assiste vos salariés dans les situations les plus difficiles.



RÉSEAU DE SOINS : OPTIQUE, DENTAIRE ET OSTÉOPATHIE

Accès rapide à des professionnels de santé, tarifs négociés, prise en compte des dernières avancées technologiques...
Le réseau Sévéane permet à vos salariés de bénéficier de nombreux avantages.

SERVICES INNOVANTS

Pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises et des salariés, l'**ANIPS déploie une offre importante de services innovants orientés prévention et gestion des risques.**



Télémédecine pour une consultation rapide, **ceinture connectée** pour prévenir le mal de dos, solutions d'**optique en entreprise, journées de prévention...**



Par une veille active des acteurs et des solutions émergentes en matière de services, nous pouvons répondre aux spécificités de chaque secteur d'activité, notamment grâce à des partenariats noués avec des start-ups spécialisées.

NOTRE ACTION SOCIALE AU PLUS PRÈS DE VOS SALARIÉS

Dans le cadre de sa Commission d'action sociale, l'**ANIPS étudie chaque dossier et peut accompagner vos salariés :**

- En leur apportant aide et soutien* en cas d'événements imprévus et exceptionnels.
Frais d'aménagement de l'habitation suite à un handicap ; aide au financement d'appareillage (handicap dentaire et auditif), prise en charge totale ou partielle des frais thérapeutiques lourds ou peu indemnisés...
- En participant financièrement à la mise en place d'actions de prévention collective visant à améliorer leur santé.

* dans le cadre des risques couverts : prévoyance et/ou santé

UNE EXPERTISE RECONNUE

Parmi les clients de l'ANIPS figurent des entreprises issues de tous secteurs d'activité. Certaines, clients historiques à la renommée nationale ou internationale, ont noué avec l'institution une relation de partenariat fidèle sur le long terme.

En réponse à vos attentes et en étroite collaboration avec votre expert en protection sociale, les équipes techniques de l'ANIPS bâtissent pour vos salariés un régime « sur mesure ».

L'ANIPS est adhérente de l'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance). Il propose une protection durable aux salariés et à leur famille, face aux risques de la vie : veuvage, orphelinage, handicap, dépendance. Il s'engage socialement pour accompagner ses bénéficiaires et répondre aux enjeux sociétaux liés à la perte d'autonomie ou au décès.

L'ANIPS est membre du Centre Technique des Institutions de Prévoyance (C.T.I.P). Cette association représente et défend les intérêts des institutions de prévoyance ainsi que ceux des entreprises adhérentes et des salariés participants, dans le domaine de la prévoyance collective.

EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur le site internet de l'ANIPS www.anips.fr

Adressez-nous un courrier électronique contact.institutionnel@anips.fr

Contactez-nous tél. : 01.70.94.03.16

Anips,
Connectée à vos attentes

Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés



Groupama

